

Dissertation 1

Proposition de corrigé

Sujet :

« J'écris pour que vous sachiez ; je crie pour que vous entendiez ; je marche en avant pour que vous connaissiez la route. » Ces propos de Flora Tristan tirés de la préface de *L'Émancipation de la femme ou Le Testament de la paria*, édité à titre posthume en 1845, peuvent-ils s'appliquer au projet d'Olympe de Gouges dans la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* ?

[Introduction]

Lorsque Olympe de Gouges écrit en 1791 sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, elle pose un geste fort au cœur de l'ébullition révolutionnaire : elle répond à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 en la pastichant et en la réécrivant pour appeler les membres de l'Assemblée à aller au bout de leurs revendications égalitaires, sans abandonner les femmes sur le bord du chemin. Par ce texte visionnaire, Olympe de Gouges dénonce vigoureusement les inégalités d'une société française qui ne reconnaît pas pleinement aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, et elle propose des axes de réflexion susceptibles de guider une action émancipatrice. Quelques décennies plus tard, Flora Tristan, elle aussi engagée dans la lutte pour les droits des femmes, écrit dans la préface de *L'Émancipation de la femme ou Le Testament de la paria* : « J'écris pour que vous sachiez ; je crie pour que vous entendiez ; je marche en avant pour que vous connaissiez la route. » Avec cette affirmation, elle se présente à la fois comme autrice, oratrice et guide. Une telle posture peut, de toute évidence, s'appliquer à la démarche d'Olympe de Gouges. Il convient dès lors de se demander comment se déploie chez elle un tel projet. [Plan] On verra d'abord en quoi l'incarnation du combat par son autrice lui donne de la force [partie 1], avant de voir quelles finalités sous-tendent ce combat : éveiller les consciences en dénonçant les inégalités [partie 2], puis montrer la voie pour permettre un monde plus égalitaire [partie 3].

[Développement]

[Partie 1]

La présence forte du pronom « je », sujet des verbes d'action « écrire », « crier » et « marcher en avant » dans la phrase de Flora Tristan, peut être retrouvée dans l'œuvre d'Olympe de Gouges. Cela fait d'emblée ressortir une caractéristique essentielle de la pamphlétaire : son combat pour l'égalité ne s'est pas seulement construit à sa table d'écriture, il a aussi été porté par une action, véritable incarnation ou prise en charge physique et active de ses idéaux.

[Sous-partie 1]

On peut remarquer, dans la littérature d'idées, une adéquation récurrente entre l'écrit, la parole et l'action des autrices et auteurs militant pour l'égalité. La vie et l'œuvre d'Olympe de Gouges l'illustrent parfaitement. On ne peut qu'être impressionné par la prodigieuse énergie qu'elle a déployée, contamment et sans relâche, pour défendre ses idées et mener ses combats. Celle qui se dit « contente d'avoir servi dans l'obscurité la cause du peuple » l'a fait en mobilisant une palette variée de formes de la littérature d'idées : lettres, essais, brochures, pétitions, déclaration ou encore pièces de théâtre. Elle y sert la cause du peuple en général, mais aussi celle des femmes et des Noirs en particulier. On ne peut manquer de

remarquer l’ancrage de son engagement dans son histoire personnelle : enfant naturelle d’un père aristocrate qui a toujours refusé de la reconnaître, elle a défendu le droit des femmes et mères non mariées mais aussi celui des enfants naturels ; malheureuse dans un mariage qui la laisse veuve et mère à dix-huit ans, consciente qu’une femme autrice ne peut pas publier sans l’autorisation de son mari, elle ne se remariera jamais, affirmant que « le mariage est le tombeau de l’amour et de la confiance ». On peut observer chez d’autres autrices et auteurs une cohérence entre leurs idéaux et leur engagement viscéral dans l’écriture littéraire mais aussi dans l’action militante. Flora Tristan, victime de violences conjugales et d’un féminicide, fine observatrice du monde ouvrier, s’est battue toute sa vie pour que soit rétabli le droit au divorce (aboli par Napoléon), et pour améliorer la condition des ouvriers. La réflexion anti-coloniale de Frantz Fanon s’est nourrie de son expérience dans un hôpital de l’Algérie encore française, ce dont il parle dans *Les Damnés de la Terre* (1961). Quant à l’avocate Gisèle Halimi, elle a non seulement défendu les droits des militants de l’indépendance de l’Algérie mais aussi ceux des femmes, notamment dans la lutte pour l’accès à l’avortement, ce qu’elle relate dans *Une Farouche Liberté* (2020).

[Sous-partie 2]

La forme de la phrase de Flora Tristan révèle un autre aspect fondamental du projet de Gouges : ce « je » s’adresse toujours à un « vous », une locutrice adresse sa parole à une communauté qu’elle interpelle et pour laquelle elle se bat. « La femme a le droit de monter sur l’échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune », écrit-elle dans l’article 10 de la *Déclaration*. Il est intéressant de noter que le préambule et les articles sont encadrés par deux textes qui interpellent : le premier prend à partie l’« homme », au singulier et sans article, tandis que le second s’adresse aux « femmes », sans article mais au pluriel. Olympe de Gouges s’empare ainsi de la tribune et met en scène ses adresses aux différents protagonistes du combat pour l’égalité. On sent, derrière un pronom « je » qui ne cherche pas à se dissimuler, la présence forte de celle qui se fait tour à tour accusatrice et avocate. D’ailleurs, la *Déclaration* est dédiée à la reine et s’adresse aussi aux membres de l’Assemblée nationale. Seule face à toutes et tous pour porter la parole de celles qui ne l’ont pas encore, « les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation », Olympe de Gouges entend bien, à sa façon, prendre part aux discussions qui engagent son destin, mais aussi celui des femmes qu’elle représente et celui des Noirs dont les souffrances la révoltent. Elle semble, en fait, comme appelée par cette lutte impérieuse, ce que l’on comprend bien lorsqu’elle écrit dans le postambule : « Il est bien nécessaire que je dise quelques mots sur les troubles que cause, dit-on, le décret en faveur des hommes de couleur, dans nos îles. »

[Transition]

Ainsi, le projet d’une autrice qui proclame : « j’écris », « je crie », « je marche en avant » est sous-tendue par sa parole, sa voix et son corps engagés dans la lutte qu’elle porte.

[Partie 2]

Mais si cette parole se fait entendre avec tant de force, c’est qu’elle cherche à produire un effet, qu’elle affiche son but, qu’elle exhibe sa dimension pragmatique, c’est-à-dire son souci de réussite. Olympe de Gouges aurait pu dire avec Flora Tristan : j’écris et je crie « pour que vous sachiez », tant elle avait à cœur d’éveiller les consciences en dénonçant les inégalités.

[Sous-partie 1]

En effet, *La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* entend bien dénoncer un oppresseur et un système : elle écrit pour que les femmes, entre autres, sachent qui les opprime. En interpellant d'emblée l'homme, juste avant le préambule de la *Déclaration*, elle cible sans équivoque l'homme et interroge sa capacité à « être juste ». Les verbes « opprimer », « régner en despote » et le groupe nominal « empire tyrannique » ne laissent aucun doute sur l'idée qu'elle se fait de la réponse et on sent poindre l'indignation de l'autrice qui constate que l'homme est la seule créature de la nature qui traite ainsi sa compagne, tout en « préten[dant] jouir de la Révolution, et réclamer ses droits à l'égalité » – les droits des hommes, et d'eux seulement. Elle s'insurge contre cette indignité au seuil du texte et n'aura de cesse d'en donner des exemples, pour montrer que rien n'a changé : une formule choc, dans le postambule, présente ainsi les femmes, comme « ce sexe autrefois méprisable et respecté, et depuis la Révolution, respectable et méprisé. » Identifier l'opresseur et piquer son orgueil, c'est bien aussi ce que fait Roxane en écrivant à son mari, Usbek, la dernière des *Lettres persanes*. Pour échapper à ce mariage de servitude, puisqu'elle est enfermée dans son harem, elle s'empare des deux seules possibilités dont elle dispose pour s'affranchir de la tyrannie et se montrer l'égale d'Usbek : elle lui écrit pour lui annoncer son suicide et, ce faisant, elle s'arroge le dernier mot sur leur histoire et son récit en sera désormais la trace immuable. Sur un ton de défi, elle exhibe sa liberté d'action et inverse la situation dont Usbek se croyait le bénéficiaire privilégié : « tu me croyais trompée, et je te trompais », écrit l'épouse qui a feint la soumission pour ensuite se libérer. Si le discours de dénonciation est véhément chez Montesquieu, il prend un tour plus ironique chez Louis-Sébastien Mercier. Ce grand ami d'Olympe de Gouges y affirme l'« égalité de talent » entre les femmes et les hommes et montre que c'est du fait de la seule jalousie de l'homme qui « redoute toujours dans la femme une supériorité quelconque » que les femmes se sont vues privées de l'accès à l'expression littéraire alors qu'on ne leur défendait pas « la musique, la peinture, le dessin ». La satire se fait mordante dans cette page qui critique l'impudence d'hommes prétendant priver les femmes du prestige littéraire pour le conserver tout entier pour eux seuls.

[Sous-partie 2]

Les écrits de Gouges s'attachent non seulement à faire connaître l'opresseur mais aussi à décrire le système qui sous-tend les inégalités qu'elle combat. Dans le postambule de la *Déclaration*, elle dénonce les « abus [...] effroyables » qui permettent aux maîtres planteurs des îles de « régner en despotes sur des hommes dont ils sont les pères et les frères ». Elle fustige d'un même geste les « violences » qui ont permis la naissance d'enfants dans les plantations et celle que les « colons inhumains » exercent sur ces esclaves qui sont bien souvent, par conséquent, de leur famille. Par cette évocation précise de l'esclavage qui la scandalise, Gouges entend sensibiliser ses contemporains à la cause des Noirs asservis, cause portée à la même époque par Condorcet ou par l'abbé Grégoire à l'Assemblée. Cette dénonciation n'est pas sans rappeler une autre charge portée par Montesquieu dans *De l'esprit des lois* (1748) : le système esclavagiste y est dénoncé de manière originale. L'auteur semble se contenter de présenter neuf arguments fondant l'esclavage et feint de faire l'éloge de cette pratique. Mais on comprend vite que son texte est en fait un virulent réquisitoire : le lecteur est saisi par cette approche des fondements théoriques du système esclavagiste, que les arguments collectés soient farfelus ou plus sérieux. On y voit pêle-mêle des raisons fondées sur l'ignorance, le cynisme, les traditions religieuses et culturelles ou l'hypocrisie religieuse des puissants. Le système esclavagiste, ainsi décrit, est plus facile à combattre. On retrouve régulièrement cette volonté de décrire les systèmes d'oppression pour pouvoir les combattre dans la littérature d'idées : c'est ce que font La Fontaine dans « Les Animaux malades de la

peste » pour dénoncer le fonctionnement inégalitaire de la cour, Franz Fanon dans *les Damnés de la Terre* et Aimé Césaire dans le *Discours sur le colonialisme* pour fustiger la colonisation et ses méfaits, ou encore Virginie Despentes dans *King Kong théorie* pour dénoncer les mécanismes d’oppression qui s’exercent à l’encontre des femmes dans une société encore très patriarcale.

[Sous-partie 3]

Écrire « pour que vous sachiez » revient donc à chercher à éveiller les consciences par une parole qui soit efficace, qui ait un effet sur ses destinataires. Olympe de Gouges, on l’a dit, s’adresse à différentes instances dans son texte. Mais sa première adresse aux femmes au début du postamble affiche clairement son ambition : « Femme, réveille-toi », « Ô femmes ! femmes, quand cesserez-vous d’être aveugles ? ». Elle entend bien déciller ses compagnes d’infortune et les mener sur le chemin de la lucidité. Pour ce faire, elle s’adresse aux femmes à l’impératif (« reconnais tes droits ») pour leur faire prendre conscience qu’elles ont été flouées de leurs droits, puis elle cherche à vaincre toutes les réticences qui pourraient les retenir d’agir et de combattre, avant de les inviter à mobiliser leur intelligence pour faire tomber les résistances que les hommes pourraient leur opposer. Choderlos de Laclos, dans un discours sur « l’éducation des femmes », recourt aussi à l’interpellation : « Ô Femmes [...] Venez apprendre comment, nées compagnes de l’homme, vous êtes devenues son esclave. » Comme Olympe de Gouges, il veut leur ouvrir les yeux pour qu’elles ne se laissent plus « abuser par de trompeuses promesses ». Cette stratégie est volontariste et directe. On peut en rencontrer d’autres qui traduisent une aspiration comparable. Lorsque Émilie du Châtelet, dans le *Discours sur le bonheur* (1746), fait l’éloge de l’étude, on comprend bien qu’elle y dénonce, en creux, des inégalités : « Les hommes ont une infinité de ressources pour être heureux, qui manquent entièrement aux femmes. » Ainsi, pour les femmes qui sont par leur nature « exclues » de tout accès à la gloire, l’étude s’impose comme la seule « consolation » possible pour celles qui auraient des dispositions. De son côté, Françoise de Graffigny recourt à l’argumentation indirecte pour participer à cet éveil des consciences : dans un roman épistolaire, *Lettres d’une Péruvienne*, Zilia, le personnage éponyme exilé en France, décrit à son amoureux resté au Pérou l’éducation dispensée aux filles, éducation volontairement pauvre et limitée à des rudiments de religion et au soin de leur apparence. Elle s’indigne de la toute puissance des maris qui peuvent agir comme bon leur semble, en toute impunité, avec leurs épouses.

[Transition]

Qu’elle interpelle ses lectrices et ses lecteurs, ou qu’elle favorise l’identification au malheur des victimes d’inégalités, la parole littéraire peut espérer permettre de faire avancer sur le chemin de la prise de conscience et de réaliser ainsi une partie du programme formulé par Flora Tristan.

[Partie 3]

Cependant, dans cette phrase qui aurait tout aussi bien pu être écrite par Olympe de Gouges, Flora Tristan formule deux autres objectifs : « pour que vous entendiez », « pour que vous connaissiez la route ». Il ne s’agit pas seulement, en effet, d’éveiller les consciences, de déciller les esprits. Il est aussi nécessaire de rendre envisageable et acceptable l’émancipation aux yeux mêmes des victimes d’inégalités, et de leur indiquer la voie.

[Sous-partie 1]

Olympe de Gouges, dans la *Déclaration*, montre que les obstacles ne sont pas qu’extérieurs et qu’elle ne combat pas seulement les résistances des hommes mais aussi celles

des femmes elles-mêmes. En 1792, espérant participer à une manifestation publique à défaut de remplir un rôle officiel, elle entendait « habituer ainsi le peuple au spectacle de citoyennes actives ». Il s'agissait de donner une nouvelle image des femmes et de légitimer progressivement leur inscription dans la vie politique et dans l'espace public. Dans une phrase qui fait écho au *Discours de la servitude volontaire* de La Boétie, elle s'adresse aux femmes en ces termes : « Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir ; vous n'avez qu'à le vouloir. » Au xx^e siècle, Simone de Beauvoir, autrice du *Deuxième Sexe*, livre de chevet des féministes de la deuxième moitié du xx^e siècle (notamment aux États-Unis), a mis au jour les mécanismes qui construisent l'identité des femmes et des hommes, et qui maintiennent les premières dans l'ombre des seconds. Ainsi, lorsqu'elle écrit « on ne naît pas femme, on le devient », on peut comprendre, comme l'indique le titre du livre de Manon Garcia : « On ne naît pas soumise, on le devient ». Dans un passage de son livre, Beauvoir figure l'inégalité de la condition des femmes et des hommes en recourant au vocabulaire des castes et des sociétés médiévales : elle présente les hommes comme des « suzerains » et les femmes comme des « vassales » obligées de contracter des alliances avec eux pour obtenir leur protection. Alors que les hommes voient en elles des « concurrentes récentes », les femmes sont « à peine conscientes de l'absence de réciprocité » qui sous-tend les rapports entre les sexes. Par cette clarification du fait que les rôles sont fondés sur un abus de pouvoir d'un côté et sur une ignorance de l'autre, Beauvoir entend bien faire comprendre aux femmes qu'elles sont légitimes à agir pour rééquilibrer les rôles jusqu'alors à leur désavantage. Dans sa préface au *Retour à Reims* du sociologue Didier Éribon, essai autobiographique dans lequel l'auteur retrace son parcours et envisage comment se sont construites ses identités sociale et sexuelle, Édouard Louis relate avec gratitude l'effet qu'une telle lecture a eu sur lui. Ce livre lui a permis de relire certains épisodes de sa vie (le rejet par sa mère de l'idée de faire des études, les insultes et le harcèlement homophobes dont il a fait l'objet) et de comprendre qu'ils étaient le fait non d'initiatives isolées, mais de systèmes d'exclusion, de reproduction et de domination à la fois sociaux et homophobes. Cette lecture constitue un événement qui lui a permis de cheminer et, plus tard, de transformer ces épisodes douloureux en matière littéraire. Il est donc des livres qui ont le pouvoir d'autoriser à emprunter des voies jusqu'alors prohibées.

[Sous-partie 2]

Dans la *Déclaration*, Gouges s'efforce de combattre les obstacles extérieurs et intérieurs à l'égalité, mais également à faire « conn[aître] la route » qui permettrait d'y accéder. Son texte est, en effet, non seulement un réquisitoire contre les inégalités mais également un plaidoyer en faveur de l'égalité qu'elle rend souhaitable et même possible en faisant des propositions concrètes. Dans les articles dont la matrice provient de la *Déclaration* de 1789, elle ne se contente pas d'ajouter « les femmes » à chaque fois : elle en réécrit certains, complétant les libertés civiles par la formulation de libertés individuelles. Les articles X et XI s'appliquent ainsi à la liberté d'expression : Olympe de Gouges non seulement y dénonce le musèlement des femmes dans l'espace politique, « la tribune », mais revendique aussi pour elles le droit de déclarer une grossesse hors-mariage sans craindre d'être déshonorées. Le combat mené propose des solutions s'appliquant spécifiquement à la condition des femmes. De même, dans le postambule, Olympe de Gouges imagine quelle « forme » pourrait prendre un « contrat social de l'homme et de la femme », autrement dit une union libre fondée sur l'affection et protégeant les droits des parties et des enfants en cas de séparation. « Voilà à peu près la formule de l'acte conjugal dont je propose l'exécution », « Je voudrais encore une loi qui avantagerait les veuves et les demoiselles trompées par les

fausses promesses d'un homme », « J'offre un moyen invincible pour élever l'âme des femmes : c'est de les joindre à tous les exercices de l'homme » : il suffit de lire Gouges pour entendre les préconisations concrètes dont certaines seront, tardivement, entendues par l'histoire législative française. Faire connaître la route en combattant pour l'égalité, c'est écrire sur tous les sujets qui la favoriseraient en faisant des propositions réalisables. Condorcet, dans ses *Cinq Mémoires sur l'instruction publique* datant de la même année que la *Déclaration*, soutient qu'il « est nécessaire que les femmes partagent l'instruction donnée aux hommes ». Il formule deux arguments essentiels pour soutenir son propos : d'abord, dans les milieux populaires, les femmes sont les mieux à même par leur vie domestique de surveiller l'éducation de leurs enfants ; et ensuite, le défaut d'instruction des femmes introduirait dans les familles une inégalité contraire à leur bonheur. Ce texte montre l'importance de favoriser l'égalité en envisageant les conséquences bénéfiques d'une telle évolution pour la société toute entière. L'écrivaine anglaise Virginia Woolf, de son côté, dément toute affirmation qui dénierait aux femmes toute aptitude à l'écriture et au talent littéraire. Si moins de femmes que d'hommes ont pu s'illustrer en littérature, c'est en raison de leur manque total d'intimité et d'indépendance financière. Pour Woolf, il faut qu'elles disposent de leur propre argent et d'un espace de travail bien à elles (autre que les espaces domestiques communs que sont la cuisine ou le salon) pour pouvoir écrire dans de bonnes conditions. En lisant ces pages pratiques, on comprend bien la force transformatrice (voire performative) d'écrits permettant à leurs lectrices et lecteurs de se projeter dans un avenir désiré – et possible !

[Sous-partie 3]

Dès lors que la route est connue – ne serait-ce qu'entrevue – il est permis de se projeter dans un avenir souhaitable et de se libérer d'un passé pesant. C'est ce qui explique l'emploi du futur chez Olympe de Gouges juste après qu'elle a formulé le « contrat social de l'homme et de la femme », cet acte conjugal destiné à permettre aux couples d'avoir un fonctionnement égalitaire, respectueux des sentiments de chacun et apte à garantir les droits des enfants qui en seraient issus. L'autrice envisage son adoption comme une évidence et non comme un rêve ou une pure utopie : « combien [cet acte] offrira aux sages de moyens moraux pour arriver à la perfectibilité d'un gouvernement heureux ! » L'écriture militante de cette pionnière du féminisme s'emploie non seulement à attaquer les inégalités mais aussi à les redresser en proposant des voies concrètes pour favoriser l'égalité. Dans sa préface « Féminitude » au livre *Les femmes qui écrivent vivent dangereusement* (2007), Laure Adler s'autorise une projection comparable. Par une évocation au présent presque allégorique du destin des femmes qui écrivent, elle montre la difficulté qui est la leur de trouver leur place et leur langue dans un monde qui n'est pas fait pour elles. Mais le texte ne s'arrête pas à l'évocation de ce cheminement des femmes autrices dans leur histoire passée et présente : il se projette aussi dans un avenir proche et souhaitable dans lequel les femmes autrices marqueraient le monde de leur empreinte, et qui trouveraient un écho auprès des femmes lectrices, désireuses de les protéger pour recueillir leur parole éclairée. Le futur est aussi le temps qui clôt la lettre de Maryse Condé à Emmanuel Macron après la prise de parole de ce dernier sur la colonisation. Elle retrace son propre cheminement intérieur : celui d'une fillette qui grandit en Guadeloupe, abreuvée de littérature classique française, et qui découvre un jour, dans un livre d'Aimé Césaire, qu'elle est « une colonisée ». Cette découverte la convainc d'aller en Afrique où elle fait la douloureuse expérience d'indépendances décevantes. Installée actuellement en métropole, elle constate que la Guadeloupe ne se porte pas toujours très bien. Perplexe devant tant de violences et de souffrances, elle suspend son jugement et tourne son regard vers un avenir rêvé « où les hommes se rappelleront qu'ils sont des frères

et seront plus tolérants. Ils n'auront plus peur les uns des autres, de celui-ci à cause de sa religion ou de celui-là à cause de la couleur de sa peau, de cet autre à cause de son parler. » Elle veut « croire » dans cet avenir et garder les yeux fixés sur cet horizon désirable.

[Conclusion]

Le projet d'Olympe de Gouges épouse parfaitement la forme de celui qu'a formulé Flora Tristan. Toutes deux ont, comme d'autres autrices ou auteurs, incarné leur engagement auquel elles ont consacré leur vie, et qui a trouvé son expression dans une écriture qui établit un dialogue avec les communautés qu'elles interpellent. Gouges, les autrices et auteurs qui combattent pour l'égalité ont fondé leur combat sur la nécessité d'abord d'éveiller les consciences en dénonçant les inégalités, puis d'esquisser des pistes d'émancipation, de donner un éclairage tout en légitimant le combat. L'Histoire a donné raison à Olympe de Gouges en abolissant l'esclavage en 1848 et en accordant le droit de vote aux femmes en 1944 et, si l'égalité (sociale, de genres, de sexualités, de peuples) n'est pas encore atteinte actuellement, on peut voir dans la proposition de faire entrer cette figure solaire au Panthéon en 2013 une reconnaissance de la justesse de son engagement.